

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 223-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1013

Déposée le: 21.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Stucki (Bern, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 24.11.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Lutte contre les fermetures d'offices de poste dans les communes bernoises

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier comment il pourrait s'opposer à la fermeture d'offices de poste sur le territoire cantonal, un mouvement qui entraîne une réduction du service public dans les communes. Le Conseil-exécutif produira également un rapport dans lequel il proposera des solutions pour impliquer les communes très tôt dans le processus au lieu de les mettre devant le fait accompli.

Développement :

Mercredi 26 octobre, la Poste suisse a annoncé qu'elle allait fermer entre 500 et 600 offices de poste. Et voilà qu'elle veut aussi entraîner les gouvernements cantonaux dans cette affaire. Elle s'entretiendra avec eux ces prochaines semaines. En effet, la Poste a de plus en plus de mal à imposer les fermetures de ses offices : dans les communes, la résistance de la population prend de l'ampleur.

Les cantons et les communes pourraient bien se lancer dans un marchandage autour des derniers offices de poste restants. Des affrontements aux et entre les différents niveaux étatiques se

profilent. Cantons, villes, communes et quartiers sont nombreux à voir dans la fermeture d'offices de poste une nouvelle réduction du service public et redoutent de perdre de leur attrait. Il faut donc s'attendre à des tensions.

Le système d'agences promu par la Poste n'est pas une bonne solution de substitution aux offices de poste classiques. Les agences ne peuvent actuellement effectuer ni remboursements sans titre ni paiements en espèces supérieurs à 500 francs, et ne peuvent remettre ni actes judiciaires ni actes de poursuite. Elles ne peuvent pas non plus ouvrir de comptes ou procéder à des identifications (p. ex. pour une ouverture de compte). Les envois en nombre pour les entreprises et les associations, les envois promotionnels et non adressés ne sont pas non plus dans leurs cordes. Il n'est généralement pas possible non plus d'y faire de la monnaie. Ce système désavantagerait donc les quartiers et les communes sans office de poste, ce qui n'est pas sans effets sur la politique locale et régionale et sur la cohésion cantonale.

Motivation de l'urgence : Les négociations entre la Poste et les cantons ayant déjà démarré ou étant imminentes, le gouvernement doit se pencher immédiatement sur cette question.